

# COMMUNE DE YEBLERON

Séance du 22 janvier 2021

L'an deux mil Vingt et Un, le Vingt Deux Janvier, 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de YEBLERON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame LEMESLE Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme LEMESLE Nathalie, Mr BOSSUYT Xavier, Mme PORET Céline, Mr LEFEBVRE Didier, Mme SANDOVAL Pascale, Mr ANGER Franck, Mr GAINVILLE Cédryc, Mme SAUNIER Sylvie, Mr MOAL Yann, Mme DEHAIS Estelle, Mr COLARD Stéphane, Mr QUESNEL Marcel, Mme HEBERT Isabelle, Mr LOZE Jean-François.

Absente et excusée : Mme LEGAY Elise (pouvoir à Mme PORET Céline).

Secrétaire de séance : Mme SAUNIER Sylvie.

La séance est déclarée ouverte et le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **Objet : Commissions thématiques de Caux Seine Agglo : Inscription des conseillers**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conseillers peuvent s'inscrire, s'ils le souhaitent à une ou deux commissions.

Les souhaits des conseillers doivent faire l'objet d'une délibération en conseil municipal et celle-ci doit parvenir aux services de Caux Seine Agglo pour le 1er février 2021 au plus tard.

Après concertation, les membres du Conseil municipal décident de proposer les membres suivants pour chacune des commissions énoncées :

- Finances et outils stratégiques : Nathalie LEMESLE, Xavier BOSSUYT.
- Patrimoine et tourisme : Nathalie LEMESLE, Marcel QUESNEL, Isabelle HEBERT.
- Culture et sport : Pascale SANDOVAL, Sylvie SAUNIER, Stéphane COLARD.
- Prévention et accompagnement : Céline PORET, Elise LEGAY, Estelle DEHAIS.
- Transitions et mobilités : Didier LEFEBVRE, Yann MOAL.
- Cadre de vie : Didier LEFEBVRE, Franck ANGER.
- Planification, aménagement et développement : Xavier BOSSUYT, Marcel QUESNEL, Isabelle HEBERT.

## **Objet : Convention de partenariat avec la FNCCR et Caux Seine Agglo : programme ACTEE 2**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée avec Caux Seine Agglo dans un programme d'études pour la réhabilitation de certains bâtiments au niveau énergétique.

Pour la commune, il s'agit du changement de chauffage à l'école primaire car la chaudière est très vétuste et défectueuse.

Le programme ACTEE 1 est terminé et il faut maintenant, dans le cadre de ACTEE 2, passer une convention de partenariat entre les différentes collectivités membres, l'Agglo et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte que la commune de Yébleron fasse partie du programme ACTEE 2 et de ce fait, adhère à la convention de partenariat avec la FNCCR
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention figurant en annexe de la présente décision
- Autorise en outre Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente décision.

**Objet : Constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'audit bâtiminaire - Autorisation de signer la convention constitutive**

Madame le Maire expose :

Le code de la commande publique autorise la constitution de groupements de commandes permettant de mutualiser les achats, Caux Seine agglo a donc proposé aux communes-membres d'adhérer à la création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'audits bâtimentaires dans le cadre du projet intercommunal "Bâtiments durables",

La constitution de ce groupement de commandes oblige chaque membre adhérent à délibérer sur les points suivants :

- l'autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes,
- la désignation du coordonnateur du dit groupement de commandes qui aura à gérer l'ensemble de la procédure / des procédures de mise en concurrence relative(s) à la prestation à réaliser, la signature et la notification du/des marché/s, les demandes de subventions sur services faits, la perception des subventions et le reversement de celles-ci aux adhérents concernés.
- la désignation de l'organe décisionnel ayant pour mission d'attribuer le / les marchés(s) à l'issue de la phase de mise en concurrence dans le respect des obligations réglementaires en vigueur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'acter de la constitution d'un groupement de commandes dénommé "GDC AUDITS BATIMENTS DURABLES", pour la période 2021/2022,
- d'adhérer au dit groupement de commandes, relatif à la réalisation d'audits, composé de communes, de syndicats à vocation scolaire, du SDE76 et d'établissements publics de coopération intercommunale,
- d'accepter que les missions de coordonnateur du groupement de commandes soient assurées par les services de Caux Seine agglo,
- d'accepter que la commission d'appel d'offres de Caux Seine agglo soit désignée comme étant l'organe autorisé à attribuer le/les marchés issu(s) des procédures de mise en concurrence lancées au nom du groupement de commandes,
- d'accepter que les services de Caux Seine agglo soient chargés de solliciter les subventions, les percevoir et en assurer le reversement aux adhérents du dit groupement de commandes
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes dénommé "GDC audits bâtiments" fixant les droits et obligations de chaque adhérent,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2021
- d'imputer la recette correspondante sur le crédit inscrit au budget 2021

### **Objet : Cession de terrain à Monsieur DROUET**

Madame le Maire explique que lors des travaux de suppression de l'ancienne station d'épuration, il était prévu de rétrocéder le terrain d'assise de la STEP ainsi que le chemin d'accès à Monsieur DROUET Pierre.

Cela n'a pas été fait et de plus le chemin d'accès a été enregistré comme appartenant à la commune de Yébleron (parcelle ZE n° 126).

Monsieur DROUET vient régulièrement en mairie et chez Monsieur COURRAËY pour relancer ce dossier.

Une discussion s'engage et il en ressort que, faute d'informations suffisantes, le conseil municipal ne va pas délibérer ce jour.

Monsieur BOSSUYT se propose de revoir le dossier avec les services de Caux Seine Agglo et le sujet sera revu lors d'une prochaine séance.

### **Objet : Location d'un local à Caux Seine Agglo**

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'elle a rencontré plusieurs fois les services de Caux Seine Agglo pour évoquer la possibilité de leur louer le local de l'ancien cabinet médical situé au 48 rue de l'église afin d'y implanter un poste de proximité pour leur service des gardes-champêtres intercommunaux.

Cette implantation serait temporaire le temps pour Caux seine Agglo d'effectuer des travaux dans le lieu où ils projettent d'y installer à terme ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer avec Caux Seine Agglo une convention d'occupation de ce local,
- Précise que le montant du loyer mensuel est fixé à 450 € et que la caution sera de 2 mois de loyer (soit 900 €)
- Autorise Madame le Maire ou l'un de ses Adjoints en cas d'indisponibilité, à signer tout acte en application de la présente décision.

### **Divers :**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Caux Seine Agglo propose d'installer gratuitement dans les communes qui le souhaitent, une boîte à dons. Cette dernière fonctionnerait comme le principe les livres vagabonds ; les gens peuvent y déposer des objets dont ils ne se servent plus et d'autres peuvent s'y servir.

Les conseillers ont peur que cela servent de "déchetterie". Le Conseil Municipal ne souhaite donc pas y répondre favorablement pour le moment.

- Concernant la flaque d'eau devant la mairie dès qu'il pleut, Madame le Maire explique que Messieurs BOSSUYT et LEFEBVRE ont rencontrés Monsieur COSME (architecte) et Monsieur THOMAS de l'entreprise THOMAS TP afin d'évoquer le problème. Une solution a été proposée, celle-ci consisterait en la confection d'une dalle en "hydro way" à la place des pavés sur cette zone.

L'entreprise THOMAS TP possédant ce revêtement, Monsieur BOSSUYT se propose d'aller voir sur place ce que cela donne.

- Monsieur LEFEBVRE informe le conseil que l'escalier de secours à l'école primaire vient d'être changé suite à la commande passée à l'entreprise Multi Steel.
- Monsieur LEFEBVRE propose de demander au SDE 76 une réduction des horaires de l'éclairage public du fait du couvre-feu et dans le but de réaliser quelques économies sur les consommations d'électricité de la commune.  
Il est alors décidé de ramener l'horaire de fin d'éclairage à 22 h 30 au lieu de 23 h 30.
- Madame le Maire informe les conseillers qu'une session de vaccination COVID a eu lieu à la salle de la Hêtraie le jeudi 21 janvier dernier. Cette opportunité était à la base destinée aux résidents de la résidence autonomie mais le centre hospitalier a permis à la commune de proposer ce service à 30 personnes supplémentaires. Les services de la commune ont donc contactés les personnes de plus de 75 ans pour les associer à cette opération.
- Madame le Maire explique également que les protocoles, pour lutter contre le COVID, à mettre en œuvre pour le service de restauration scolaire sont de plus en plus contraignants. En plus de toutes les règles déjà appliquées, il est désormais interdit de faire manger à une même table des élèves qui ne seraient pas dans la même classe.
- Monsieur BOSSUYT explique que les agents communaux ont nettoyé le clocher de l'église et installé du grillage afin d'empêcher les pigeons d'y rentrer.
- Monsieur LEFEBVRE informe le Conseil Municipal que l'entreprise SANSON effectuera, pendant les vacances de février, les travaux pour la fourniture d'eau tempérée à l'école primaire.
- Madame HEBERT demande si la commune a des nouvelles du projet d'épicerie qui doit s'installer à la salle des fêtes. Madame LEMESLE s'excuse de ne pas y avoir pensé directement car en effet elle a des nouvelles. Malheureusement, l'épicier a eu d'importants soucis de santé en fin d'année et il est actuellement hospitalisé  
Les membres du Conseil lui souhaitent un prompt rétablissement et espèrent que le projet sera toujours d'actualité lors de sa reprise.
- Monsieur GAINVILLE souhaite savoir où en sont les études liées à l'indice de cavité 179. Madame le Maire lui répond que des demandes de subventions ont été formulées auprès du Département et de l'Etat pour aider la commune à financer cette opération. Les travaux sont prévus pour les vacances de février afin de ne pas perturber le trafic des cars scolaires car une déviation est nécessaire.
- Monsieur QUESNEL se demande pourquoi le hameau de la Valette est le seul sur la commune à avoir un panneau d'indication.
- Monsieur QUESNEL demande s'il n'y aurait pas moyen de réaliser un aménagement afin de dissimuler les containers situés auprès des écoles. La question sera étudiée prochainement avec les agents des services techniques.
- Monsieur QUESNEL signale un problème de stationnement et de sécurité au niveau des écoles. Une réflexion devra être menée pour sécuriser l'accès aux établissements scolaires et la circulation des véhicules.
- Monsieur LOZE demande ce qu'il en est du devenir de la Forge. Monsieur BOSSUYT lui répond qu'il n'a pas eu de nouvelles. Il reprendra prochainement contact avec l'entreprise MARELLE pour relancer ce dossier.

- Madame SANDOVAL explique que le Ludisport a repris pendant 15 jours mais il est de nouveau arrêté à cause des conditions sanitaires.
- Madame PORET signale que des animations étaient prévues avec l'ADMR dans le cadre de la résidence autonomie cependant celles-ci incertaines du fait des mesures sanitaires actuelles. De plus, une convention vient d'être signée avec Brotonne Service pour le portage de repas et un projet est en cours pour un partenariat avec BOIS-HIMONT Blanchisserie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.